

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 octobre 2024

**Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en  
séance ordinaire ce 7 octobre 2024 à 19 h 00  
à la salle du conseil**

Sont présents : Audrey Ouellette, conseillère, Jean-Claude Gagnon, Mathieu Henri, Roger East et Jean-Paul Pelletier, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Est absent : Joël Fontaine, conseiller

Assiste également à la séance : Viviana Magazzu, directrice générale et greffière-trésorière.

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) 1<sup>re</sup> période de questions
- E) Varia :
  - 1- Délégation de sorties
  - 2- Dérogation mineure – 269, 2e Rang
  - 3- Dérogation mineure – 4190 route du Domaine-du-Lac
  - 4- Demande de permis – 443-453 rue Principale - PIIA
  - 5- Demande de permis – 544 rue Principale - PIIA
  - 6- Protocole d'entente – Faucher Sport Marine
  - 7- Mise en page du bulletin municipal
  - 8- Appropriation d'une partie de la réserve financière pour les dépenses décrétées par le règlement no 2019-202
  - 9- Demande d'appui – CPTAQ – Camping Guillemette
  - 10- Mandat à EXP – contrôle qualitatif des matériaux – agrandissement du garage municipal
  - 11- Mandat à Maitres Créatifs Architecture – surveillance partielle – agrandissement du garage municipal
  - 12- Reddition de comptes – PPA – PAVL (MTQ)
  - 13- Mandat à Roch Lessard – trappage et gestion du castor
  - 14 – Embauche d'un journalier permanent en voirie
  - 15 – Emprunt temporaire – règlement d'emprunt no 2024-272
  - 16 – Travaux correctifs – entrée du 1082 rue Principale
  - 17 – Travaux correctifs – entrée du 1180 rue Principale
  - 18 – Comité de suivi du Projet d'eau potable
  - 19- Rachat d'un terrain de la route Pinette (lot 6 235 796)
  - 20- Mandat à Altitude ressources humaines – recrutement dga et adj. adm.
  - 21- Mise en demeure de M. Robert Moreau
  - 22- Dépôt de l'état des revenus et dépenses – septembre 2024
  - 23- Correspondance
- F) 2e période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

2024-10-178

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-10-179

**Adoption des procès-verbaux**

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2024 et une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Mathieu Henri et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2024 et le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 13 personnes présentes à la 1<sup>re</sup> période de questions.

2024-10-180

**Prévisions de sorties**

Il est proposé par Roger East et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions et ratifications des délégations suivantes soient adoptées :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
Sylvie Tardif	colloque-zone	St-Gilles	18 septembre 2024
Viviana Magazzu	colloque-zone	St-Gilles	18 septembre 2024
Yves Charlebois	notaire	Plessisville	9 octobre 2024
Sylvie Tardif	notaire	Plessisville	9 octobre 2024

2024-10-181

**Dérogation mineure - 269, 2<sup>e</sup> Rang**

Attendu que Véronique Drouin-Auger a déposé une demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'une galerie avec toit en façade de la maison dans la marge avant à 3 mètres normalement prescrite à 6,5 mètres sise au 269, 2<sup>e</sup> Rang sur le lot 6 235 081.

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la dérogation mineure soit accordée;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Véronique Drouin-Auger et localisée au 269, 2<sup>e</sup> Rang sur le lot 6 235 081 soit acceptée pour la construction d'une galerie avec toit en façade de la maison à 3 mètres, la municipalité se dégage de toutes responsabilités en cas de dommage causé lors de travaux d'entretien ou de déneigement du 2<sup>e</sup> Rang. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-10-182

**Dérogation mineure - 4190 route du Domaine-du-Lac**

Attendu qu'Alain Rouillier a déposé une demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'une résidence ayant une superficie minimale de 49 mètres carrés normalement prescrite à 50 mètres carrés sise au 4190 route du Domaine-du-Lac sur le lot 6 116 864.

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la dérogation mineure soit accordée;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Roger East et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Alain Rouillier et localisée au 4190 route du Domaine-du-Lac sur le lot 6 116 864 soit acceptée pour la construction d'une résidence ayant une superficie minimale de 49 mètres

carrés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-10-183 Demande de permis de rénovation de Gestion Nicholas Lainesse (PIIA)**

Attendu que Gestion Nicholas Lainesse inc. a déposé une demande de permis de rénovation pour modifier la toiture de la résidence localisée au 443-453 rue Principale sur le lot 6 236 228;

Attendu que ladite propriété est située dans la zone R/C-7;

Attendu que la zone R/C-7 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Attendu que le projet respecte les critères prévus au règlement;

Attendu que le projet s'intègre aux bâtiments déjà construits et à l'environnement proche;

Attendu que le projet ne nuit pas aux caractéristiques architecturales du bâtiment;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de permis de rénovation devrait être accordée;

En conséquence, il est proposé par Roger East et résolu que la demande de permis de rénovation soumise par Gestion Nicholas Lainesse inc. localisée au 443-453 rue Principale sur le lot 6 236 228, soit acceptée pour la modification de la toiture de la résidence en remplaçant la tôle. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-10-184 Demande de permis de rénovation de Forum de la création en cinéma et vidéo (PIIA)**

Attendu que Le Forum de la création en cinéma et vidéo a déposé une demande de permis pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur le poteau existant localisée au 544 rue Principale sur le lot 6 236 177;

Attendu que ladite propriété est située dans la zone R/C-6;

Attendu que la zone R/C-6 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Attendu que le projet respecte les critères prévus au règlement;

Attendu que le projet s'intègre aux bâtiments déjà construits et à l'environnement proche;

Attendu que le projet ne nuit pas aux caractéristiques architecturales du bâtiment;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de permis de rénovation devrait être accordée;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Henri et résolu que la demande de permis soumise par Forum de la création en cinéma et vidéo localisée au 544 rue Principale sur le lot 6 236 177, soit acceptée pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur le poteau existant aux conditions suivantes :

- Retirer toutes les affiches déjà installées sur le poteau et le bâtiment;
- Respecter la dimension, les formes et les matériaux qui doivent être en harmonie avec le milieu environnant;
- La conception et le graphisme de l'enseigne doivent être de qualité et réalisés de façon à s'intégrer au noyau villageois;
- L'enseigne ne doit pas masquer une caractéristique architecturale d'intérêt.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-10-185                    Protocole d'entente - Faucher Sport Marine**

Il est proposé par Roger East et résolu de ratifier le protocole d'entente confidentiel intervenu entre Faucher Sport Marine inc. et la municipalité le 12 septembre 2024 relativement au lot 6 236 707. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-10-186                    Mise en page du bulletin municipal**

Considérant la vacance au poste d'adjointe administrative, responsable de la mise en page du bulletin municipal, depuis le 12 avril 2024;

Considérant qu'une ressource externe a été requise pour la mise en page du bulletin municipal;

Il est proposé par Roger East et résolu de verser une somme de 250 \$ par mois à Mme Victoria Magazzu Bessette pour la mise en page du journal municipal à compter d'avril 2024. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-10-187                    Appropriation d'une partie de la réserve financière pour les dépenses décrétées par le règlement no 2019-202**

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'approprier 20 403 \$ de la réserve financière créée par le règlement no 2021-217 pour le paiement des intérêts et le remboursement en capital des échéances de l'année 2024 de l'emprunt décrété par le règlement no 2019-202. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-10-188                    Demande CPTAQ - Jacinthe, Raoul, Normand et Robert Guillemette**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Attendu que la présente demande vise l'utilisation des lots 6235260, 6235261 et 6235262 du cadastre du Québec, à une fin autre que l'agriculture d'une superficie de 6,88 hectares, soit pour l'implantation d'un camping familial;

Attendu que les demandeurs veulent renouveler l'autorisation accordée par la CPTAQ le 6 janvier 2015 (décision no 408303)

Attendu qu'une autorisation à la présente demande n'apporterait aucune contrainte nouvelle pour les activités agricoles et n'affecterait d'aucune façon le potentiel agricole des lots voisins;

Attendu que les espaces disponibles pour l'exploitation d'un camping familial sont limités et que le terrain visé est déjà dénaturalisé;

Attendu que l'inspecteur en bâtiment et en environnement confirme que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur présentement;

En conséquence, il est proposé par Audrey Ouellette et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand appuie la demande présentée par Jacinthe, Raoul, Normand et Robert Guillemette auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et visant à obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture les lots 6235260, 6235261 et 6235262 du cadastre du Québec d'une superficie de 6,88 hectares, soit pour l'implantation d'un camping familial. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-10-189**

**Mandat à EXP - contrôle qualitatif des matériaux - agrandissement du garage municipal**

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu d'accepter l'offre de services de EXP pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet d'agrandissement du garage municipal datée du 19 septembre 2024 pour une facturation basée au taux horaire. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-10-190**

**Mandat à Maitres Créatifs Architecture - surveillance partielle - agrandissement du garage municipal**

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'accepter l'offre de services de Maitres Créatifs Architecture inc. pour effectuer la surveillance partielle des travaux dans le cadre du projet d'agrandissement du garage municipal datée du 25 septembre 2024 au montant de 27 600 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-10-191**

**Reddition de comptes - PPA - PAVL**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

Pour ces motifs, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand approuve les dépenses d'un montant de 49 849 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-10-192**

**Mandat à Roch Lessard - trappage et gestion du castor**

Il est proposé par Roger East et résolu d'accepter l'offre de services de Roch Lessard pour le trappage et la gestion du castor au montant de 200 \$ pour l'installation de base et de 100 \$ pour les prises additionnelles ainsi que 50 \$ pour la dernière visite. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-10-193

**Embauche d'un journalier permanent en voirie**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a procédé à l'affichage d'un poste de journalier permanent en voirie;

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand embauche M. Alexandre Guérard comme journalier permanent en voirie, selon les conditions énumérées dans le document « accord des conditions d'engagement » à compter du 15 juillet 2024 pour une période d'essai de 6 mois, conditionnellement à l'obtention de tous les documents demandés à l'article 6.2.8 dudit document et la signature du formulaire RGI-7.1.1 tel que demandé à l'article 7.1 du document intitulé « Règles de gestion interne » et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents.

Il est de plus résolu que M. Alexandre Guérard soit évalué par le comité des ressources humaines avant l'obtention de sa permanence. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-10-194

**Emprunt temporaire - règlement d'emprunt no 2024-272**

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 21 août 2024, le règlement d'emprunt no 2024-272 décrétant une dépense et un emprunt de 2 545 140 \$ pour l'agrandissement du garage municipal;

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu :

D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs le montant autorisé par le MAMH, soit 2 545 140 \$, en attendant l'émission des billets;

Que le maire et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le billet promissoire à cette fin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-10-195

**Travaux correctifs - entrée du 1082 rue Principale**

Attendu que la municipalité a procédé à des travaux sur la rue Principale;

Attendu qu'il y a lieu d'effectuer des travaux correctifs finaux à l'entrée sise au 1082 rue Principale;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu d'accepter l'offre de services de A.M.B. Entreprises datée du 26 septembre 2024 au montant de 4 100 \$ (taxes en sus) pour la pose d'asphalte sur une superficie de 351 pieds carrés excluant le matériau granulaire MG-20. Les travaux seront réalisés en juin 2025. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-10-196

**Travaux correctifs - entrée du 1180 rue Principale**

Attendu que la municipalité a procédé à des travaux sur la rue Principale;

Attendu qu'il y a lieu d'effectuer des travaux correctifs finaux à l'entrée sise au 1180 rue Principale;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter l'offre de services de A.M.B. Entreprises datée du 26 septembre 2024 au montant de 8 615 \$ (taxes en

sus) pour la pose d'asphalte sur une superficie de 1 077 pieds carrés excluant le matériau granulaire MG-20. Les travaux seront réalisés en juin 2025. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-10-197 Comité de suivi du Projet d'eau potable**

Il est proposé par Roger East et résolu de nommer Audrey Ouellette, conseillère municipale, Jean-Paul Pelletier, conseiller municipal, Yves Charlebois, maire, Jocelyn Desharnais, directeur des travaux publics, Alexandre Blondeau, responsable de l'eau potable, Viviana Magazzu, directrice générale et Sylvio Larose, consultant comme membres du Comité de suivi du Projet d'eau potable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-10-198 Rachat d'un terrain de la route Pinette (lot 6 235 796)**

Considérant que le rachat du terrain est non taxable;

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu ce qui suit :

Que la municipalité de Saint-Ferdinand rachète d'Éliane Gosselin et Jacques Deguire le lot numéro 6 235 796, d'une superficie de 4 371,8 mètres carrés;

Que ce rachat soit fait sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur, pour tout ce qui est de nature environnementale concernant ledit terrain, de même que la composition du sol requise pour la construction;

Que ce rachat soit fait pour un prix de 57 872.53 \$ payable comptant lors de la signature de l'acte notarié;

Que l'acte de rachat annule la servitude de passage seulement permettant l'accès au lac William sur le lot 6 235 788, du cadastre du Québec;

Que l'acheteur devienne propriétaire de l'immeuble à compter de la signature de l'acte de vente avec possession immédiate;

Que toutes les répartitions relatives notamment aux taxes soient faites en date de l'acte de vente notarié;

Que les frais et honoraires de l'acte de vente, de leur publicité et des copies pour toutes les parties soient payables par la municipalité de Saint-Ferdinand;

Que le maire Yves Charlebois et la directrice générale et greffière-trésorière Viviana Magazzu ou la directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe Sylvie Tardif, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand cet acte de vente à intervenir, à y stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugent à propos et dans l'intérêt ou au nom de la municipalité, de même qu'à tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-10-199 Mandat à Altitude ressources humaines - recrutement et sélection - dga et adj. adm.**

Il est proposé par Roger East et résolu d'accepter l'offre de services professionnels de la firme Altitude ressources humaines pour le recrutement et la sélection de personnel pour combler les postes de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe ainsi que le poste d'adjointe administrative conformément à leur offre datée du 2 octobre

2024. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-10-200 Mise en demeure de M. Robert Moreau**

Considérant le jugement rendu le 23 septembre 2024 dans le dossier de Robert Moreau contre la municipalité de Saint-Ferdinand et Technologies Bionest inc. (les défendeurs) et Éric Routier (intervenant forcé) et Lussier cabinet de services financiers inc. (défenderesse en garantie) condamnant solidairement la municipalité de Saint-Ferdinand et Éric Routhier à payer à Robert Moreau la somme de 8 712.15 \$ avec les intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle avec les frais de justice;

En conséquence, il est proposé par Audrey Ouellette et résolu de payer à Robert Moreau un montant de 4 975.93 \$ en règlement de 50% de la réclamation découlant du jugement rendu par la Cour du Québec, division des petites créances (dossier no 415-32-701248-232). L'endossement et l'encaissement du chèque au montant de 4 975.93 \$ par le bénéficiaire constitue une quittance totale et finale envers la municipalité de Saint-Ferdinand pour cette réclamation. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**Dépôt de l'état des revenus et dépenses de septembre 2024**

La greffière-trésorière fait le dépôt de l'état des revenus et dépenses de septembre 2024.

Le maire invite les 13 personnes présentes à la 2<sup>e</sup> période de questions.

**2024-10-201 Présentation des comptes**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de payer les comptes du mois de septembre 2024 tels que présentés pour un montant de 801 073.40 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-10-202 Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 19h36. Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.